

Brevet Professionnel Agricole Option : Travaux Forestiers

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former des personnes capables de réaliser un chantier d'exploitation sylvicole (dépressage, taille, élagage de résineux, plantation de toutes les essences)

PUBLIC VISE

- Demandeurs d'emploi
- Salariés actifs ou en reconversion professionnelle
- Avoir + de 18 ans

CONDITIONS D'ADMISSION

- Bonne aptitude physique
- Certificat médical (vaccinations à jour)
- Mobilité (si possible permis VL valide)
- Examen du dossier de candidature, entretien de motivation
- Tests de pré-requis (pour construire le parcours de formation)
- Se munir d'un CV à jour et d'une carte d'identité en cours de validité

STATUT DU STAGIAIRE

- Stagiaire de la formation professionnelle et continue
- Formation rémunérée selon l'expérience professionnelle
- Possibilité de prise en charge du coût de la formation par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

EQUIPEMENT

- Chaussures de sécurité montantes anti-coupure ou bottes, pantalon forestier, casque forestier, en lien avec le décret hygiène et sécurité sur chantiers forestiers, avril 2011.
- Matériel mis à disposition pour les stagiaires éligibles au programme de formation Bourgogne Franche-Comté

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Salarié ou Entrepreneurs de travaux sylvicoles
- Poursuite d'études



CONTENU DE LA FORMATION

UCG1 : mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale	98 h
UCG2 : mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique	105 h
UCG3 : mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable	56 h
UCO1 : mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la forêt	80 h
UCO2 : mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'exploitation forestière	40 h
UCS1 : effectuer les travaux de régénération forestière	117 h
UCS2 : réaliser les opérations d'entretien de jeunes peuplements	117 h
UCS3 : utiliser des petits équipements pour des travaux de sylviculture	117 h
UCARE 1 : conduite d'un chantier de taille fruitière	35 h
UCARE 2 : initiation à la manipulation de la grue forestière selon recommandation R390	35 h
Stages en entreprise	400 h

VALIDATION

- 12 unités capitalisables à obtenir dans un délai de 5 années
- Formation qualifiante de niveau V



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

ETANG SUR ARROUX (71)

CFPPA de la Nature et de la Forêt

Tel : 03.85.86.59.50 • Fax : 03.85.86.59.69

E-mail : cfppa.velet@educagri.fr • www.epldevelet.fr